

OBJET : Vœu de la Commune de Charenton-le-Pont relatif au projet de mutualisation des effectifs de la Police Nationale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de la Préfecture de Police de Paris (PPP) visant à mutualiser des effectifs de la Police Nationale déployés dans le Val-de-Marne et notamment :

Grâce à la modification des horaires d'ouverture au public des commissariats d'Alfortville et de Charenton-Saint-Maurice en procédant à leur fermeture de 22h à 6h du matin afin de permettre, par voie de mutualisation, de redéployer les effectifs sur le terrain avec une supervision du commissariat de Maisons-Alfort.

CONSIDERANT que les représentants de l'Association des Maires du Val-de-Marne ont confirmé leur refus d'accepter les propositions avancées par la Préfecture au sujet des divers projets de mutualisation dans le cadre d'une réunion le 28 février 2018 et notamment celui portant sur les circonscriptions de Charenton-Saint-Maurice, Alfortville et Maisons-Alfort.

CONSIDERANT que les élus de Charenton-le-Pont s'opposent à la fermeture de leur commissariat la nuit ou à toutes mutualisations à l'étude sur le Val-de-Marne. Ils dénoncent le caractère incohérent et inefficace du projet concernant leur territoire au regard des finalités initiales supposées, à savoir « remettre des effectifs sur la voie publique ».

CONSIDERANT que les orientations proposées ne sont pas satisfaisantes et qu'elles n'apporteront pas de solution pérenne et tangible à l'insuffisance notoire des effectifs de police nationale déployés sur les communes concernées.

CONSIDERANT que ces stratégies de « vases communicants » ne sont ni efficaces, ni cohérentes pour que l'Etat assure correctement cette fonction régaliennne qu'est la sécurité des citoyens.

CONSIDERANT que la méthode consistant à informer plutôt qu'à concerter réellement les élus sur la question du déploiement des effectifs des forces de l'ordre n'est pas satisfaisante,

CONSIDERANT enfin qu'ils s'opposent fermement à toute dégradation du service public de sécurité rendu en proximité et au quotidien par la Police Nationale dans le Val-de-Marne et qu'ils tiennent aussi à rappeler que ce projet sera diamétralement opposé à la nécessité d'augmenter les effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : Demande solennellement à Monsieur le Préfet de police de Paris d'augmenter les effectifs dans le Val-de-Marne et en particulier sur la circonscription de Charenton-Saint-Maurice.

ARTICLE 2 : Demande parallèlement à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne d'abandonner le projet de fermer la nuit les commissariats qui est inefficace.

Pour extrait conforme,

Hervé GICQUEL
Maire de Charenton-le-Pont
Conseiller Départemental du Val-de-Marne